



**Rapport de la 14^e réunion du Groupe de
travail sur l'avenir de l'Accord international
sur le Café tenue le 10 juin 2021**

Point 1 :	Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2 :	Rapport de la 13 ^e réunion du groupe de travail, tenue le 11 mai 2021 ..	2
Point 3 :	Accord international sur le café : propositions de modifications soumises par le Viet Nam	2
Point 4 :	Rapport du groupe de rédaction sur la réunion du 3 juin 2021 et sur les articles relatifs aux voix et aux cotisations	3
Point 5 :	Rôle du secteur privé	5
Point 6 :	Les prochaines étapes	6
Point 7 :	Nomination du vice-président	6
Point 8 :	Questions diverses	6
Point 9 :	Date de la prochaine réunion	6

Le Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café (GTAAC) s'est réuni pour la quatorzième fois le 10 juin 2021. La Présidente, Mme Stefanie Küng (Suisse), a souhaité la bienvenue à tous les participants et a remercié les délégués de leur présence.

1. Les représentants des Membres suivants étaient présents en ligne par l'intermédiaire du logiciel Zoom : Brésil, Colombie, Fédération de Russie, Honduras, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Madagascar, Mexique, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République démocratique du Congo, Suisse, Togo, Union européenne (Allemagne, Irlande et Suède) et Viet Nam. Le Président du Conseil consultatif du secteur privé, M. Anil Bhandari, était également présent.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour figurant dans le document WGFA62/21Rev.2 a été adopté.

Point 2 : Rapport de la 13^e réunion du Groupe de travail tenue le 11 mai 2021

2. La Présidente a présenté le rapport de la réunion précédente, contenu dans le document WGFA-61/21.

3. Le Groupe de travail a pris note du rapport.

Point 3 : Accord international sur le Café : propositions de modifications soumises par le Viet Nam

4. La Présidente a invité le délégué du Vietnam à présenter l'ensemble des propositions de modifications de l'Accord international sur le Café présentées par le Viet Nam (document WGFA-63/21).

5. La Présidente a suggéré d'évaluer chaque proposition du Viet Nam individuellement, puisque chaque partie de l'accord est examinée par le Groupe de travail.

6. Le Groupe de travail a décidé que les propositions du Viet Nam seraient évaluées et discutées à des moments appropriés dans le futur.

**Point 4 : Rapport du Groupe de rédaction sur la réunion tenue le 3 juin 2021
et sur les articles relatifs aux voix et aux cotisations.**

7. La Présidente a présenté ce point de l'ordre du jour en informant les délégués d'un changement dans la composition du Groupe de rédaction. Deux Membres de la région Asie, l'Inde et le Viet Nam, ont exprimé leur intérêt à rejoindre le Groupe de rédaction, qui a encore un siège de libre. Dans l'intérêt d'une large représentation, la Présidente a proposé que les deux Membres participent au Groupe de rédaction.

8. Aucune objection à la proposition de modification de la composition du Groupe de rédaction n'a été soulevée.

9. Le Directeur exécutif a présenté un rapport sur la réunion du Groupe de rédaction du 3 juin 2021. Les délégués du Groupe de rédaction avaient reçu une version préliminaire du document de travail sur les voix et les cotisations (document WGFA-65/21). Le Directeur exécutif a noté que les options présentées dans le document de travail n'étaient pas exhaustives car elles regroupaient les options disponibles qui avaient suscité le plus d'intérêt parmi les Membres. Il a précisé que le Secrétariat avait une position quant à ces options.

10. Les principaux points abordés par le Groupe de rédaction ont été :

- Lier ou dissocier les voix et les cotisations
- Maintenir ou modifier la distinction entre pays exportateurs et pays importateurs dans le calcul des voix
- Maintenir ou modifier la distinction entre pays exportateurs et pays importateurs dans le calcul des cotisations
- Maintenir le volume des importations ou des exportations comme base de calcul des voix et/ou des cotisations ou utiliser une variable différente.

11. Le texte de la présentation du Directeur exécutif est joint en annexe au présent rapport.

12. En ce qui concerne le calcul des voix, le Directeur exécutif a présenté deux options : V1, où 1000 voix sont réparties de manière égale entre les Membres exportateurs et les Membres importateurs (système actuel) ; et V2, où 1000 voix ne sont plus réparties de manière égale (changement de système). Le Directeur exécutif a indiqué que le Groupe de rédaction avait préféré maintenir la distinction entre les Membres exportateurs et les Membres importateurs dans le calcul des voix, par conséquent le Groupe de travail devrait explorer l'option V1 et mettre de côté l'option V2.

13. L'option V1 offre trois choix : V1.1, où les voix reposent sur le volume des exportations ou des importations (système actuel) ; V1.2, où les voix reposent sur la valeur des exportations ou des importations ; et V1.3, où les voix reposent sur une combinaison de 50% de la valeur et 50% du volume des exportations ou des importations. Le Groupe de rédaction a conclu qu'une combinaison de 50%-50% du volume et de la valeur des importations ou des exportations devrait être utilisée comme base pour le calcul des voix (choix V1.3).

14. En ce qui concerne le calcul des cotisations, le Directeur exécutif a présenté deux options : C1, où les contributions mises en recouvrement sont proportionnelles aux voix (système actuel), et C2, où les contributions mises en recouvrement ne sont pas proportionnelles aux voix (changement de système). Le Groupe de rédaction a conclu que l'option C2 était préférable.

15. L'option C2 offre trois choix : C2.1, où les cotisations reposent sur le volume total des échanges; C2.2, où les cotisations reposent sur la valeur des échanges totaux; et l'option C2.3, où les cotisations reposent sur une combinaison de 50% de la valeur des échanges totaux et de 50% du volume total des échanges. Le Groupe de rédaction a conclu que la combinaison 50%-50% du volume et de la valeur des échanges totaux devrait être utilisé comme base de calcul des cotisations (choix C2.3).

16. En ce qui concerne la question de savoir si la distinction entre pays exportateurs et pays importateurs devait être maintenue dans le calcul des cotisations ou modifiée, le Groupe de rédaction n' a pris aucune décision.

17. Le délégué de l'Ouganda a demandé si un test quantitatif avait été effectué avec les choix V1 et V2. Le Directeur exécutif a précisé que l'annexe statistique du document WGFA-53/21 rev. 2 contenait des informations complètes sur l'impact de toutes les options sur la cotisation de chaque Membre.

18. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a demandé si l'option C2 impliquait que le nouvel accord maintiendrait le système existant des voix de base et des voix proportionnelles. Le Directeur exécutif a répondu que les délégués pourraient discuter et décider si les voix de base devraient être abolies ou modifiées à un moment ultérieur.

19. Le délégué du Brésil a demandé une représentation graphique de la manière dont les cotisations de chaque Membre changeraient en fonction de chaque scénario.

20. En résumant les débats sur ce point de l'ordre du jour, la Présidente a souligné deux domaines importants de convergence du Groupe de rédaction : le maintien de la répartition 50 %-50 % des voix entre les Membres exportateurs et les Membres importateurs, et l'utilisation d'une combinaison du volume et de la valeur pour le calcul des voix et des cotisations. Elle a noté que certaines délégations avaient besoin de plus de temps pour consulter leurs capitales et a suggéré que le Groupe de rédaction avance dans la rédaction d'un texte qui reflète ses préférences.

Point 5 : Rôle du secteur privé

21. La Présidente a indiqué que lors de la dernière réunion du GTAAC, les délégués avaient convenu des trois étapes suivantes concernant l'intégration du secteur privé dans l'Organisation :

- Revitaliser le Comité consultatif du secteur privé
- Formaliser le rôle du Groupe de travail public-privé sur le café ; et
- Explorer d'autres formes d'adhésion du secteur privé.

22. La Présidente a rappelé aux délégués que pour ce dernier point, il avait été demandé au Secrétariat de préparer une proposition relative à la création d'autres formes d'adhésion.

23. Le Chef des opérations a présenté les types d'adhésion possibles pour l'intégration du secteur privé figurant dans le document WGFA-64/21.

24. La Présidente a indiqué qu'une communication avait été reçue du Président du Comité consultatif du secteur privé, M. Anil Bhandari, qui a été distribuée aux délégués sous la cote WGFA-66/21. Dans sa communication, le Président du CCSP a fourni des détails supplémentaires sur sa proposition d'une organisation bicamérale.

25. Le délégué de l'Union européenne a souligné qu'il était important de garantir la participation active de la société civile à l'Organisation.

26. Le délégué du Brésil a déclaré que les entreprises du secteur privé devraient rester dans le Groupe de travail public-privé sur le café, et que les associations devraient faire partie du CCSP.

27. Le délégué du Kenya a recommandé d'étudier la manière dont le Comité international du thé avait intégré le secteur privé.

28. La Présidente a demandé au Secrétariat de préparer un projet de proposition sur l'intégration du secteur privé dans le nouvel accord, à soumettre d'abord au Groupe de rédaction et ensuite au Groupe de travail.

Point 6 : Les prochaines étapes

29. En ce qui concerne les prochaines étapes des travaux du GTAAC, la Présidente a proposé que le groupe commence à examiner le texte du nouvel accord, en commençant par le préambule. À cette fin, les délégations qui avaient promis, lors de réunions précédentes, de communiquer des propositions d'amendements ont été contactées. Le Secrétariat a indiqué que des réponses ont été reçues de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Pérou. La Colombie, le Kenya, le Mexique et le Nicaragua ont été à nouveau invités à envoyer leurs propositions au Secrétariat.

30. Les délégués ont accepté la voie à suivre proposée par la Présidente.

Point 7 : Nomination du vice-président

31. La Présidente a déclaré que le mandat du GTAAC figurant dans le document ICC-124-15 stipule que le président et le vice-président doivent être nommés par le Conseil. Elle a demandé au Secrétariat d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la session de septembre du Conseil international du Café.

32. Entre-temps, la Présidente a déclaré qu'il serait utile que le groupe désigne un vice-président intérimaire. Elle a demandé au porte-parole des Membres exportateurs, M. Marco Farani, de sonder de manière informelle les Membres exportateurs et de proposer un vice-président lors de la prochaine réunion du Groupe de travail.

Point 8 : Questions diverses

33. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 9 : Date de la prochaine réunion

34. La Présidente a noté que la prochaine réunion du GTAAC se tiendrait le 8 juillet 2021.